

Vous demandez le baptême pour votre enfant.



Votre communauté paroissiale accueille cette demande avec joie.

Le baptême est une étape importante dans la vie d'un enfant : c'est un événement qui va marquer toute son existence d'Homme et de Chrétien. Une équipe prend du temps pour vous accompagner dans votre démarche et pour préparer la célébration.

L'Église ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement.

Or, la célébration d'un baptême représente des frais importants : chauffage, éclairage, sonorisation, nettoyage, entretien des bâtiments... Sans oublier le temps du prêtre et des équipes d'accompagnement.

Pour couvrir ces frais, la paroisse ne peut compter que sur votre participation.

Merci d'avance pour votre contribution.

Baptême

L'ESPÉRANCE N'A PAS DE PRIX,
LA FAIRE VIVRE A UN COÛT.

Baptême

Combien et comment donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Le diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo suggère une offrande d'un montant indicatif de **65 à 150 euros**. Que ceux qui le peuvent donnent plus pour permettre à l'Église d'accueillir ceux qui donnent moins. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la paroisse.

Quelle que soit votre participation, merci.